



Deces conjoint et succession

Par **VERO**, le **23/06/2009** à **08:54**

Bonjour, je suis mariée et mon conjoint et moi avons un enfant ensemble. Nous sommes propriétaires de notre logement. Mon époux a déjà deux enfants majeurs d'une autre union. S'il arrivait quelque chose à l'un d'entre nous, comment cela se passerait-il après pour l'autre ? A quoi aurait droit le survivant ? Les enfants ont-ils aussi des droits ? Y-a-t-il possibilité de son vivant de désigner qui hérite de quoi ou bien les lois sont-elles figées ? En effet, nous avons toujours soutenu les filles de mon mari financièrement car leur mère ne le faisait pas et est partie à l'autre bout de la France avec les enfants. Nous avons dû continuer à payer une maison qui nous a "pompé" financièrement et moralement. Même si nous comprenons que les enfants aient des droits, quels sont-ils ? L'ex femme (divorcée une seconde fois) a-t-elle aussi des droits ? De plus, comment faire pour désigner de son vivant une personne qui s'occuperait de notre fille en cas de décès des deux parents ? Ce serait gentil de me répondre. Si tout cela demande des démarches auprès d'un avocat, combien faut-il compter comme dépenses ? D'avance merci de votre aide.